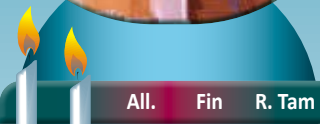


Kora'h

20 Juin 2026
5 Tamouz 5786

1452



	All.	Fin	R. Tam
Paris	21h39*	23h04	00h45
Lyon	21h15*	22h33	23h49
Marseille	21h03*	22h17	23h22
Tel Aviv	19h29	20h33	21h03
Jérusalem	19h12	20h30	21h05

Prrière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnineï David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 4 Tamouz, Rabbi Pin'has Halévi Horowitz de Nihelsbourg, auteur du Haflaah

Le 5 Tamouz, Rabbi Tsala'h Cohen Zangui

Le 6 Tamouz, Rabbi 'Haïm de la Rosa, auteur du Torat 'Hakham

Le 7 Tamouz, Rabbi Sim'ha Bounam Alter, l'Admour de Gour

Le 8 Tamouz, Rabbi 'Haïm Messas, auteur du Nichmat 'Haïm

Le 9 Tamouz, Rabbi Yékoutiel Yéhoua Halberstam

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'étude du moussar : une condition indispensable au travail sur soi

« Kora'h, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti »

(Bamidbar 16, 1)

Si la section de Kora'h est placée entre le sujet des tsitsit et la section de 'Houkat, cela n'est pas fortuit. Au sujet des tsitsit, il est dit : « dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Éternel afin que vous les exécutiez » (Bamidbar 15, 39), et dans la paracha de 'Houkat, il est dit : « Ceci est un statut de la loi (...) lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (ibid. 19, 2-14). Et nos Maîtres de commenter (Brakhot 63b) : la Torah ne s'acquiert que par celui qui se rabaisse devant elle. Voici donc les deux conditions de base nous permettant de mériter la couronne de la Torah. Premièrement, reconnaître la grandeur de D.ieu et se souvenir de Ses mitsvot, et ce, en contemplant le fil d'azur des tsitsit, puisque, comme le soulignent nos Sages, « l'azur évoque la mer, la mer rappelle l'espace, l'espace ressemble à la pierre de saфир, et celle-ci rappelle le trône céleste » ('Houlin 89a).

Aussi, quand l'homme regarde ses tsitsit, il se souvient de la grandeur de l'Éternel, qui siège sur Son trône céleste, et simultanément de Ses mitsvot. Pourtant, ceci n'est pas une garantie, car du fait qu'il voit tous les jours ses tsitsit, ceux-ci n'ont pas forcément cet effet sur lui. Dès lors, comment peut-on être sûr de se souvenir des mitsvot ? En remplissant la deuxième condition, introduite par la section de 'Houkat : se tuer à la tâche dans la tente de la Torah, autrement dit, se rabaisser devant elle, lui sacrifier toutes ses volontés personnelles, en prenant humblement conscience de sa petitesse.

Si la mitsva des tsitsit enseigne certes à l'homme la grandeur divine, celui-ci doit également réaliser sa piètre valeur et annuler ses mauvais traits de caractère pour l'honneur de la Torah. Car s'il reconnaît la grandeur divine mais se considère comme une personnalité importante, il ne pourra se souvenir des mitsvot et les accomplir. C'est pourquoi il faut non seulement reconnaître la suprématie du Créateur, mais aussi se rabaisser devant la Torah et ceux qui l'étudient.

Or, telle était l'erreur de Kora'h : il remplissait la première condition, puisqu'il faisait partie des porteurs de l'arche sainte et était donc conscient de la grandeur de l'Éternel, mais il n'a pas su reconnaître la bassesse de l'homme. Il était si fier qu'il fut incapable de sacrifier ses désirs personnels devant la Torah et de se rabaisser devant Moché, maître du peuple juif. Refusant l'autorité de ce dernier en même temps que celle de la Torah, il finit par se révolter contre D.ieu, la révolte contre les justes équivalant à celle contre le Créateur.

C'est pourquoi la section de Kora'h a été écrite entre ces deux sujets, afin de nous enseigner l'erreur de ce dernier et la manière d'acquérir la couronne de la Torah : reconnaître, outre la grandeur divine, sa propre petitesse. Kora'h qui, au départ, était conscient de la suprématie de D.ieu, fut incapable de reconnaître sa piètre valeur, ce qui conduisit à sa perte.

Aussi, l'homme veillera-t-il à corriger ses traits de caractère, afin que la Torah qu'il possède en son sein lui permette de s'épanouir, au lieu que ses défauts mènent à sa perte.





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Paroles de Tsaddikim

Tout est bien qui finit bien

À un moment donné, je souhaitais imprimer l'un de mes livres, dépense très importante que je ne pouvais cependant assumer.

À la même époque, un Juif, qu'un procès particulièrement difficile attendait, vint me voir. En toute logique, sa cause semblait perdue, et, d'un point de vue financier, il risquait de perdre gros. « Combien ? » lui demandai-je. Il mentionna une somme colossale.

« Et si vous étiez acquitté par le mérite de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, seriez-vous disposé à donner un petit pourcentage de cette somme pour financer l'impression d'un livre de Torah ?

– Certainement, me répondit-il. Je serais même prêt à en donner la moitié ! »

Je sais par expérience que, sous l'effet du mauvais penchant, les personnes qui promettent de trop grosses sommes ne tiennent pas toujours leurs engagements, le moment venu. C'est pourquoi j'insistai pour qu'il s'engage seulement à donner un petit pourcentage, qui permettrait l'impression du livre. Il accepta aussitôt et, grâce à D.ieu, fut acquitté. Aussitôt après, il tint parole et finança la parution d'un des ouvrages de la série Pa'had David.

Ces évènements eurent lieu environ une semaine avant la hilloula du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, au Maroc. Cet homme y participa et y fit publiquement téchouva, avec toute sa famille, suscitant ainsi une grande sanctification du Nom divin.

Tel est le pouvoir des Tsaddikim. Si l'on croit en eux et que l'on prie le Créateur par leur mérite, Il envoie Sa délivrance.

La réalisation ultime de son erreur

« Si la terre ouvre son sein pour les engoutir avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent vivants dans la tombe, vous saurez alors que ces hommes ont offensé l'Eternel. » (Bamidbar 16, 30)

De nombreux commentateurs demandent pourquoi Kora'h fut puni en étant englouti dans la terre. Rabbi Yonathan Eibeichitz zatsal propose l'explication suivante.

Kora'h et sa faction se moquaient du caractère illogique des mitsvot : si déjà un talit blanc n'a besoin que d'un fil d'azur pour être apte à l'utilisation, un talit entièrement azur ne devrait pas avoir besoin de fil de cette couleur...

Ceci peut être comparé à l'histoire suivante. Un camionneur transportant un grand chargement de pneus entra dans un garage pour demander qu'on lui enlève les roues de son véhicule. La garagiste lui demanda comment il comptait rouler par la suite, ce à quoi il répondit : « Si déjà quatre roues suffisent pour permettre à mon camion de rouler, à plus forte raison mon chargement de pneus me le permettra-t-il, sans que j'aie besoin d'y ajouter quatre roues en-dessous ! »

Cependant, Kora'h, qui était intelligent, n'a pas pu faire une erreur si bête ; comment donc expliquer ses propos ?

De fait, il objecta à Moché : tu prétends qu'il faut mettre un fil d'azur aux tsitsit pour se souvenir de la mer, de sorte que celle-ci nous rappelle l'espace et celui-ci le trône céleste – comme l'expliquent nos Sages (Mena'hot 43b). S'il en est ainsi, un talit entièrement azur nous rappellera forcément l'Eternel. Autrement dit, son argument était qu'il n'est pas nécessaire d'être si méticuleux dans l'observance des mitsvot !

Dans son ouvrage Tiféret Yonathan, Rabbi Yonathan Eibeichitz explique que Kora'h et sa faction remirent en question les raisons des mitsvot, alors qu'ils ne connaissaient pas leur profondeur infinie. En effet, l'homme ne peut appréhender les raisons des mitsvot ; on ne tente de les expliquer qu'afin de faciliter leur accomplissement, puisqu'il est plus aisé de faire quelque chose qu'on comprend. Cependant, il ne faut pas croire que nous connaissons leurs raisons véritables. Les mitsvot correspondent à la volonté de D.ieu, aussi ne sommes-nous pas en mesure de saisir leurs raisons essentielles.

Kora'h et sa faction, qui prétendirent que les mitsvot n'ont pas une grande profondeur, furent punis, mesure pour mesure, en tombant dans les profondeurs de la terre, où ils devaient comprendre, de manière ultime, que la Torah est plus profonde que l'abîme...

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« Chmouel dit (...) »

(Chmouel I chap.11 et 12)

Lien avec la paracha : dans la haftara, on raconte que le peuple demanda au prophète Chmouel de nommer un roi, et dans la paracha, est relaté l'épisode de Kora'h, qui se révolta contre Moché et voulut être dirigeant. De plus, tandis que dans la haftara, Chmouel dit : « le taureau de qui ai-je pris ? », dans la paracha, Moché affirme : « Je n'ai jamais pris à un seul homme d'entre eux son âne ».



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

A nous d'estimer

Il est interdit de louer un homme en public, du fait que lorsque de nombreuses personnes se trouvent rassemblées, il est fort probable que certaines d'entre elles aient un point de vue extrémiste ou soient jalouses de l'intéressé, et qu'en entendant ses louanges, elles en viennent ensuite à le blâmer.

Cependant, si l'on estime que nos auditeurs ne blâmeront pas celui qu'on loue, par exemple, dans le cas où ils ne le connaissent pas, il sera permis de le louer, même en public, tant qu'on ne le fait pas à l'excès.



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

L'impression courante est qu'il est plus difficile de réparer un péché qu'une envie de pécher. Pourtant, nos Sages nous enseignent (Yoma 29b) que « les pensées de péché sont plus dures que le péché lui-même ». Comment l'expliquer, alors qu'a priori, de seules pensées n'ayant pas mené à l'acte sont d'une moins grande gravité ?

Si l'on se penche de plus près sur les mots de nos Maîtres, ils n'ont pas comparé la gravité de ces deux types de fautes, mais la « dureté ». Afin de mieux comprendre la nuance, posons la question suivante : quelle différence existe-t-il entre un tronc dur et une tige tendre ? La seconde est bien plus facile à déraciner que le premier.

Ainsi, nos Sages ne considèrent pas ici la gravité de la faute, mais ses conséquences, ses dommages. Il va sans dire que l'acte du péché est plus grave que sa seule pensée ; néanmoins, les épreuves et l'amertume suscitées par cette dernière sont plus dures. Un péché est limité : il a un début et une fin. A l'inverse, des pensées de péché perturbent l'homme sans arrêt, fixent en lui des racines très difficiles à arracher, le projettent dans des mondes où il ne pourra arriver et où il ne compte pas arriver, et où, même s'il arrivait, il découvrirait combien la jouissance de la faute est loin de ce qu'il s'imaginait.

Le Baal Chem Tov affirme que l'homme se trouve là où sont ses pensées, et Rav Zamir Cohen chelita illustre cette idée par les exemples suivants.

Imaginons un rescapé de la Shoah qui a eu la chance de faire sa alia. Son petit-fils se marie ce soir-là à Jérusalem. Tous sont au comble de la joie, tandis qu'assis à la table d'honneur, le grand-père se plonge dans son passé douloureux. Il se souvient de ces sombres jours où on a violemment porté atteinte à sa vitalité, et son corps se met à trembler. Il a des frissons. Où cet homme se trouve-t-il réellement ? Dans une salle de fête, à Jérusalem, ou à la guerre ? A la guerre. S'il est physiquement présent, son être ne l'est pas. Par contre, un homme assis derrière les barreaux qui s' imagine être tranquillement au bord de la mer n'est pas en prison. Car nous sommes où sont nos pensées.

Aussi la pensée de l'homme crée-t-elle la réalité. Aspirer à accomplir des actes bienfaits modèle la personnalité de l'individu, faisant de lui un homme bon. C'est pourquoi l'étude des lois relatives au respect des parents ou à la pureté du regard est à même d'améliorer le comportement de personnes qui avaient tendance à trébucher dans ces domaines – outre la lumière de la Torah, qui éclaire l'âme de l'homme et la répare.

A l'inverse, celui qui a des pensées de péché projette constamment son être dans le désir, qui finit par s'implanter en lui jusqu'à devenir partie intégrante de sa personnalité, et ce, bien qu'il se retienne de fauter.

Aussi est-il extrêmement dur, voire impossible, de chasser des pensées. Il n'existe pratiquement qu'une seule solution : tourner immédiatement son esprit vers d'autres pôles d'intérêt, et de préférence, occuper son esprit par des paroles de Torah, en vertu du conseil avisé du Rambam (Issouré Bia 21, 19) : « Si une mauvaise pensée lui vient à l'esprit, il détournera son cœur de ces futilités et se plongera dans l'étude de la Torah, qui est une "biche d'amour, une gazelle pleine de grâce". » Lorsque l'homme orientera son cœur vers des choses positives, il n'y restera plus de place vacante pour des pensées négatives.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David Hanania Pinto chelita



L'obligation de se rabaisser devant les grands en Torah

Nos Maîtres (Rachi, Bamidbar 16, 7) s'interrogent : « Kora'h, qui était intelligent, comment a-t-il pu se laisser entraîner à cette folie ? Son œil l'a aveuglé. » C'est que, l'homme a été doté de deux yeux. Avec l'un d'eux, il doit reconnaître la grandeur de l'Eternel, et avec l'autre, sa propre bassesse.

Kora'h, conscient de la grandeur divine, utilisa à bon escient l'un de ses yeux. Mais il n'en fit pas de même de son deuxième œil, puisqu'il ne parvint pas à réaliser sa petitesse, ni à se rabaisser devant la Torah et ses Sages. C'est l'orgueil qui l'a fait trébucher et a mené à sa perte : « son œil l'a aveuglé ». Or, sa fierté provenait essentiellement de son opulence, conformément à l'interprétation de nos Maîtres du verset : « la richesse amassée pour le malheur de celui qui la possède » – cela se réfère à la richesse de Kora'h. Il a été l'incarnation du verset : « Yechouroun, engraisé, regimbe » (Dévarim 32, 15) ; l'opulence l'a aveuglé si bien qu'il s'attribuait toute sa réussite.

Malheureusement, nombreux sont ceux qui se comportent comme Kora'h. Lorsque l'homme est confronté à l'adversité, il sait parfaitement se tourner vers l'Eternel et L'implorer, et sa foi se renforce alors. Par contre, quand tout va bien, il oublie D. et Lui tourne le dos, s'octroyant tout le mérite de ses exploits. D'où l'avertissement du verset : « Peut-être, jouissant d'une nourriture abondante, bâtissant de belles maisons où tu vivras tranquille, voyant prospérer ton gros et bon menu bétail, croître ton argent et ton or (...) peut-être ton cœur s'enorgueillira-t-il et tu oublieras l'Eternel ton D.ieu » (Devarim 8, 12-14). Aussi la Torah conclut-elle : « Non ! C'est de l'Eternel ton D.ieu que tu dois te souvenir, car c'est Lui qui t'aura donné le moyen d'arriver à cette prospérité. » (ibid. 8, 18)

Telle fut l'erreur de Kora'h : oubliant que la réussite provient de D.ieu, il pensait s'être enrichi grâce à ses propres efforts, ne parvint pas à reconnaître sa bassesse ni à s'incliner devant les grands de sa génération, Moché et Aaron. C'est pourquoi il tomba très bas, allant jusqu'à se révolter contre l'Eternel et Ses élus.



Les cadeaux réclamés par le Cohen au Maroc

Notre paracha évoque la mitsva, lorsqu'on apportait un sacrifice, de donner au Cohen certains « cadeaux » – trois parties de l'animal qui lui revenaient : le bras, les joues et l'estomac.

Rabbi Yossef Tolédano raconte qu'un érudit, qui était Cohen, avait l'habitude de parcourir les villes du Maroc pour renforcer spirituellement les Juifs. Partout où il se rendait, il parlait de trois sujets. Voilà ce qu'il disait :

« Mes chers confrères, l'Éternel m'a donné le mérite d'appartenir à la lignée des Cohanim. Je vous demande uniquement ce qui me revient d'après la stricte loi : le bras, les joues et l'estomac.

« Le bras – je vous prie d'y poser les téfilin.

« Les joues – ne les rasez pas au rasoir.

« Et l'estomac – n'y introduisez pas d'aliments interdits. »

DES HOMMES DE FOI

,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Un conducteur de camion voyagea avec un ami d'Agadir à Mogador, empruntant des routes sinueuses et difficiles.

Les freins du véhicule étaient usés et peu efficaces, ce qui rendait le périple très dangereux. A la moindre défaillance, le camion risquait de quitter la route et de faire une chute vertigineuse dans un ravin de quelque cinq cents mètres de profondeur.

Avant d'entreprendre ce voyage, tous deux avaient promis que s'il se passait bien, ils donneraient de la tsédaka à Rabbi 'Haïm.

Voilà qu'au beau milieu de cette dangereuse expédition, le conducteur perdit le contrôle du véhicule, le propulsant dans le précipice. A cet instant-là, tous deux mentionnèrent leur promesse et ajoutèrent qu'ils donneraient au Tsaddik tous leurs biens, s'ils s'en sortaient vivants. D'après les lois de la nature, une telle chute signifiait une mort certaine, il n'y avait aucune chance qu'il puisse en être autrement.

Pourtant, le miracle se produisit ! Le camion dégringola mais ne se retourna pas. Il ne subit aucun dégât et ils s'en sortirent indemnes !

Les Arabes des environs, qui avaient assisté à la scène, se précipitèrent vers eux et leur embrassèrent les mains, sous le choc de ce miracle. « Vous êtes vraiment des anges, comment avez-vous pu survivre à une telle chute ? » leur dirent-ils.

Ils les aidèrent à sortir du véhicule et leur amenèrent tous les biens qui se trouvaient à l'intérieur. Puis, tous deux poursuivirent leur route vers Mogador.

Arrivés à destination, ils regrettèrent leur promesse de donner toute leur fortune à Rabbi 'Haïm et décidèrent de lui remettre une petite somme.

L'un demanda à l'autre : « Peut-être que Rabbi 'Haïm va voir par inspiration divine que nous avons fait un vœu ? » Le deuxième répondit : « Si c'est le cas, nous lui donnerons ce que nous avons promis. Sinon, faisons semblant de rien. »

Dans la ville, ils rencontrèrent le Tsaddik qui les salua. Ils lui rendirent son salut, lui remirent un peu d'argent et poursuivirent leur route. L'un fit un clin d'œil complice à l'autre et lui dit : « Grâce à D.ieu, Rabbi 'Haïm n'a rien deviné, on peut continuer notre chemin. »

Soudain, le Tsaddik leur cria ce reproche :

« Vous n'avez pas honte ? Vous avez dérangé mon grand-père du Monde de Vérité pour qu'il vienne vous sauver et au lieu de réciter la bénédiction «hagomel» et de remercier D.ieu, vous volez et refusez d'accomplir votre promesse ? Avez-vous oublié comment le camion est tombé dans le précipice sans qu'une seule roue se casse ? »

En entendant ces réprimandes, ils se mirent à frémir de peur. Ils s'approchèrent de Rabbi 'Haïm et lui embrassèrent la main avec soumission, tout en implorant son pardon.

Voici comment notre Maître chelita explique cet événement :

« Effectivement, j'ai lu une explication du Rambam qui dit que lorsque D.ieu parlait aux prophètes, Il le faisait à travers leurs propres discours. Alors ils comprenaient que c'était D.ieu qui leur parlait. Dans ce cas également, nous pouvons dire que Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol utilisa l'organe de Rabbi 'Haïm Pinto Hakatan pour s'exprimer. »